



**LA GARONNE EXPOSE**  
**VIDE ATELIER-Place SAINT PIERRE- TOULOUSE**  
**Le Dimanche 25 SEPTEMBRE 2022 de 10h à 19h**

**Contrat d'exposition à retourner complété et signé à :**  
**LA GARONNE EXPOSE**

5 avenue François Mitterrand  
« Les Glycines » Appt A04 -31270 - FROUZINS  
avant le 25 septembre 2021

Joindre **1 chèque de 5€** pour les frais d'exposition **ET 1 chèque de 10€** pour l'adhésion, à l'ordre de LA GARONNE EXPOSE, plus **une enveloppe timbrée** libellée à votre adresse.

Gratuit pour les adhérents « annualisés », sous condition de renvoi de cette fiche.

En cas d'annulation, l'adhésion (10€) restera acquise pour l'association et les frais d'exposition (5€) seront remboursés.

**Sont autorisés :**

- tableaux, photos, sculptures, matériel professionnel d'occasion (châssis, cadres...).
- **la reproductions d'artisanat est interdite**

- \* Installation le 25 septembre à partir de 9h30.
- \* Un espace de 3 m. linéaires environ sera mis à disposition de chaque artiste.
- \* L'exposant apportera tout le matériel nécessaire à son installation.
- \* Prévoir pique-nique, parasol, crème solaire, lunettes de soleil, eau. Attention au vent !

---

## **COUPON EXPOSITION**

L'artiste s'engage à exposer sur l'emplacement qui lui aura été attribué et à communiquer largement sur l'évènement.

Frais d'exposition 5€ et d'adhésion 10€, 2 chèques au nom de LA GARONNE EXPOSE.

NOM : ..... Prénom : .....  
Tel : ..... Mail : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....

**J'affirme avoir pris connaissance des conditions d'exposition.**

Date : ...../...../..... Signature de l'artiste :

NB : Il appartient à chacun des artistes d'assurer son œuvre durant toute la durée de son exposition et, au-delà, il est réputé en avoir la garde exclusive et il lui appartient de prendre toutes les dispositions utiles (assurances, transport...).

\*Conformément à la législation en vigueur sur le territoire français, toute personne exerçant une activité pour laquelle elle est susceptible d'en retirer des revenus a l'obligation de se déclarer socialement et fiscalement.